

<p>Convocation : 10 avril 2017 Affichage : 10 avril 2017 Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 10 Ont pris part aux délibérations : 9</p>	<p>L'an deux mil dix sept, le quatorze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT. Présents : Mme Noëlle DOMENECH et Jeanne GOFFART. MM. Dominique POMMAT, Jean-François POITOU, Alexandre PASCAL-GIROUD, Stéphane ROHR, Frédéric MONNET, Benjamin CAILLET et Aurélien DELBOULLE. Absents : M. Hervé MARAIS.  M. Benjamin CAILLET été nommé secrétaire de séance.</p>
--	--

### 1. Approbation du compte de gestion 2016.

L'exécution du budget 2016 est exposée par Jean-François POITOU, Adjoint en charge des finances.

Recettes de fonctionnement (RF) : 310 232.19. Dépenses (DF) : 326 244.79. Report 2015 : RF 68 551.00

Recettes d'investissement (RI) : 131 343.81. Dépenses (DI) : 75 815.22. Report 2015 dépenses 99 216.73

**Résultats total (réalisé+report) Recettes : 510 127.00 Dépenses : 501 276.74**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (1 abstention) le compte de gestion 2016.

### 2. Approbation du compte administratif 2016.

Le résultat du compte administratif 2016 est exposé par M. POITOU.

Pour rappel : résultats total 2016 (réalisé+report) Recettes : 510 127.00 Dépenses : 501 276.74

Restes à réalisés à reporter sur 2017 : RI : 36 980.00. DI : 19 800.00 Solde : RI 17 180.00.

**Résultat cumulé : RF : 310 232.19 + 68 551.00 = 378 783.19 DF : 326 244.79**

**Résultat cumulé : RI : 131 343.81 + 36 980 = 168 323.81 DI : 75 815.22+99 216.73+19 800 = 194 831.95**

**Total cumulé : RF+RI : 378 783.19 + 168 323.81 = 547 100. DF+DI : 326 244.79 + 194 831.95= 521 076.74**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (1 abstention) le compte administratif 2016.

### 3. Affectation des résultats 2016.

**Résultat d'exécution fonctionnement 2016** : RF 310 232.19 - DF 326 244.79 = -16 012.60 + 68 551.08 (RF2015 reporté) = + 52 538.48.

**Résultat d'exécution investissement 2016** : RI 131 343.81 - DI 75 815.22 = 55 528.59 - 99 216.73 (DI 2015 reporté) = - 43 688.14. Solde Restes à Réaliser 2016 : + 17 180.00

**Résultat global d'investissement 2016** : - 43 688.14 + 17 180.00 = - 26 508.14.

**Résultat global de fonctionnement 2016** : +52 538.48 - 26 508.14 = 26 030.34.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité Affectation des résultats 2016.

### 4. Vote des taux d'imposition locale 2017.

	base	taux	produit
Taxe Habitation	331 700	13.26	43 983
Taxe Foncière	195 300	21.22	41 443
TF non bâti	8 100	60.49	4 900

Produit attendu pour un taux inchangé : 90 326. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la stabilité des taux pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive.**

### 5. Demande de subvention ADMR.

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural du plateau de La Leysse a effectuée en 2016, 559 heures auprès de 3 bénéficiaires sur la commune. Demande de subvention d'équilibre : 1.20€ x 559h = 671 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer la subvention sollicitée.

## **6. Révision des attributions de compensation (AC) des 24 communes antérieurement membres de la communauté de Chambéry métropole**

Monsieur Jean-François POITOU explique à l'assemblée que suite aux différentes lois de finances, le code général des impôts autorise les EPCI issus d'une fusion à réviser le montant des attributions de compensation de manière dérogatoire uniquement les 2 premières années d'exercice.

La CLECT (commission des finances de Chambéry Métropole Coeur des Bauges) s'est réunie pour étudier et émettre un avis sur l'évolution des AC des 38 communes de la l'agglomération. Compte tenu de tous les éléments (fiscalité inférieure de la Com Com Coeur des Bauges à celle de Chambéry Métropole), l'AC 2017 pour LA THUILE serait de 985 €/an (3200€ en 2016). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la révision proposée. La commune ne perd ainsi que 2 200€.

## **7. Vote du budget Primitif 2017.**

Monsieur Jean-François POITOU expose le détail du budget global de : dépenses et recettes de fonctionnement : 340 300 €. Dépenses et recettes d'investissement : 218 700 €. L'acquisition d'un tracteur a été prévue pour un montant de 75 000€ (couvert par un emprunt). Le Maire précise que l'acquisition ne sera pas concrétisée avant la réponse du département à la demande de subvention (FDEC 2016). Budget approuvé à l'unanimité.

## **8. Election des Adjoints au Maire.**

Sont élus à l'unanimité : Jean-François POITOU, 1<sup>er</sup> adjoint. Alexandre PASCAL-GIROUD 2<sup>ème</sup> Adjoint. Stéphane ROHR, 3<sup>ème</sup> Adjoint. Monsieur le Maire lui attribuera ultérieurement, par arrêté municipal, les délégations dans les domaines de l'urbanisme, de l'école/enfance et des transports.

## **9. Nominations des élus dans les diverses commissions.**

Nominations ne concernant que les nouveaux élus ou les commissions laissées vacantes par un départ. Commissions Chambéry Métropole : Agriculture périurbaine : Benjamin CAILLET. Economie sociale et solidaire : Jeanne GOFFART. Régie des eaux : Dominique POMMAT. Bâtiments et patrimoine : Jeanne GOFFART. Projet d'agglomération : Jeanne GOFFART. Transports : Stéphane ROHR. Voiries et infrastructures : Stéphane ROHR. Urbanisme : Dominique POMMAT, Stéphane ROHR.

SIVU GENDARMERIE : Frédéric MONNET, suppléant. SICSAL Enfance : Stéphane ROHR.

Parc des Bauges : Benjamin CAILLET, suppléant.

## **10. Validation du PEDT (Projet Educatif Territorial).**

Reconduction à l'unanimité du PEDT pour la période 2017/2020. Maintien du vendredi après-midi à confirmer par l'Inspecteur d'académie. Prévoir le remplacement Amélie PIAT qui nous quitte afin de réaliser d'autres projets professionnels.

## **11. Proposition d'adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rejoindre le groupement constitué par toutes personnes publiques qui le souhaitent et piloté par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie. Le but étant l'achat groupé d'électricité à prix préférentiel.

## **12. Recrutement de deux agents en CDD pour le remplacement de l'agent d'entretien et de l'agent en charge des TAP.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir 1- **un poste de vacataire "agent d'entretien"** : 11 h/semaine en moyenne. Rémunération : 10€ net/heure. Ménage de la mairie, de l'école, de la cantine, de la salle polyvalente et du gîte. Poste à pourvoir au 01/05/2017. 2- **un poste de vacataire "agent d'animation" pour les TAP.** 5h / semaine. 3 h avec les enfants de 13h à 16h les vendredi après-midi (+ 2 heures de préparation) durant 36 semaines scolaires soit 180h/année scolaire. Rémunération : 12.50€ net/heure. Animation des séances de TAP, préparation et planification des activités, tenue des budgets alloués en lien avec l'équipe municipale, lien avec les familles. Poste à pourvoir au 01/09/2017.

### **13. Ouverture d'un CDI "adjoint d'animation" pour les services périscolaires.**

Proposition de fermeture du poste en CDD (reconduit 6 ans, atteinte de la limite légale de reconduction) et ouverture d'un poste en CDI dans les mêmes conditions d'horaires. Accord de principe du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **14. Demande d'achat et cessions terrains communaux.**

Demande d'achat des propriétaires des cabanes « la Haut », de la partie de la parcelle communale qu'il loue. Opposition du Conseil Municipal dans sa majorité (1 voix pour et 1 abstention) qui craint de perte son droit de regard sur l'exploitation si cette dernière venait à être cédée. La très bonne entente avec les exploitants actuels est soulignée.

Projet de cessions des parcelles communales B 139 à La Guillière, 2000 m<sup>2</sup>, divisible en 2 lots. 1<sup>er</sup> lot, côté route non viabilisée : 35€/45€ du m<sup>2</sup> sans déplacement du poteau électrique (milieu de la parcelle). 40€/50€ avec déplacement du poteau. Et 2<sup>ème</sup> lot, côté champ, non viabilisée : 45€/55€ du m<sup>2</sup>. et à Morion, parcelles 368, 369 et 370, non viabilisées : 45€/55€ du m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour lancer les cessions.

### **15. Convention de location d'un terrain communal pour un camp d'été.**

Point reporté. Le Conseil Municipal ne dispose pas de tous les éléments pour se prononcer (notamment le choix d'implantation).

### **16. Questions divers (accueil des gens du voyage, planning bureau élection présidentielle...).**

Monsieur le Maire est prochainement convoqué à une réunion à Chambéry Métropole Coeur des Bauges concernant le relogement provisoire des gens du voyage afin de permettre la remise en état de certaines aires d'accueil devenues insalubres. Il précise qu'il fera la même réponse que lors de la précédente sollicitation, la commune de LA THUILE n'est pas du tout adaptée (éloignement, manque de structures, de services...) à leur accueil.

La salle du Conseil Municipal sera mise à la disposition d'une association pour l'organisation de stage de Yoga.

Planning de tenue du bureau des élections approuvé.

*Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 20 avril 2017.*

**Le Maire**  
**Dominique POMMAT**

